

temps à atteindre ce niveau. Ils doivent suivre des cours réguliers, préparer une thèse et la soutenir avec succès. Les inscriptions dans maintes écoles professionnelles sont limitées et, par conséquent, il n'est absolument pas possible de garantir l'admission dans ces écoles de tous les étudiants qui répondent aux exigences dans la spécialité choisie.

Les diplômes des universités canadiennes sont généralement reconnus comme l'équivalent des diplômes des universités du Commonwealth ou des États-Unis. Les étudiants qui viennent de pays étrangers ont intérêt à se renseigner, avant de quitter leur pays, sur l'équivalence des diplômes canadiens dans leur pays.

#### c) Exigences linguistiques

Toutes les universités canadiennes exigent des étudiants étrangers une preuve de leurs connaissances linguistiques, mais toutes n'imposent pas un examen. En conséquence, un étudiant ne doit pas se soumettre à un tel examen, à moins d'avoir été invité à le faire par une université canadienne qui, par ailleurs, le considère admissible dans son établissement. Un agent de l'immigration peut également exiger une preuve des connaissances linguistiques du requérant avant d'accorder un visa.

Les examens utilisés actuellement sont les suivants:

#### Anglais

- i) L'épreuve de connaissance de l'anglais mise au point par l'Université du Michigan, à Ann Arbor (Michigan) États-Unis, et utilisée un peu partout dans le monde. On peut se soumettre à cet examen n'importe quand; les résultats sont donnés dans les six semaines qui suivent la demande.
- ii) L'examen qui conduit au certificat de connaissance de l'anglais, de l'université de Cambridge. Cet examen a lieu deux fois par an seulement, en mars et en octobre. On peut obtenir les renseignements nécessaires au bureau local du *British Council* ou en s'adressant au Secrétaire (Examen en anglais), 47 Bateman Street, Cambridge, Angleterre.
- iii) L'examen d'anglais, langue étrangère (English as a foreign language), (TOEFL), de l'*Education Testing Service of Princeton*, New Jersey, États-Unis.
- iv) Pour être admis à suivre un programme d'études menant au baccalauréat, les étudiants canadiens et étrangers doivent, dans